

# Charte Handicap

*Engagements de Sector Alarm issus de la Charte Entreprise et Handicap  
de l'Organisation Internationale du Travail*



- 1 Promouvoir et respecter les droits des personnes handicapées en menant des actions de sensibilisation et en luttant contre la stigmatisation et les stéréotypes auxquels elles sont confrontées.
- 2 Elaborer des politiques et des pratiques qui protègent les personnes handicapées contre tous les types de discrimination.
- 3 Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les personnes handicapées au moyen d'aménagements raisonnables dans les processus de recrutement, d'emploi, d'apprentissage, de formation, de maintien dans l'emploi de développement de carrière et autres conditions d'emploi pertinentes.
- 4 Rendre progressivement les locaux, ainsi que les moyens de communication avec le personnel de l'entreprise, accessibles à tous les employés handicapés.
- 5 Prendre les mesures adéquates pour permettre aux employés actuels qui acquièrent une invalidité de conserver ou de retrouver leur emploi.
- 6 Respecter la confidentialité des informations personnelles concernant le handicap.
- 7 Prendre en compte les besoins des personnes ayant un handicap, y compris intellectuel ou psychosocial, qui éprouvent des difficultés particulières à accéder au marché du travail.
- 8 Promouvoir l'emploi des personnes handicapées parmi les partenaires commerciaux et d'autres entreprises et collaborer avec les réseaux nationaux d'employeurs et d'entreprises sur le handicap, ainsi qu'avec les organisations œuvrant à la promotion des droits des personnes handicapées.
- 9 Examiner régulièrement l'efficacité des politiques et des pratiques de l'entreprise en matière d'inclusion du handicap.
- 10 Présenter des rapports sur les efforts déployés par l'entreprise pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées auprès de toutes les parties prenantes, et partager l'information et les expériences avec les membres du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'OIT. Le cas échéant, l'OIT utilisera les rapports de l'entreprise et fera état de ses pratiques dans sa propre communication

Massy, le 31 janvier 2020

Olivier de LA BROSSE  
Président

Jessica SPINA  
Directrice des Ressources Humaines